

Délibération 2024/04/08/08

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés :14

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à **M Thierry Depoortere**. Mme Marine **Verriest** donne pouvoir à M Jérôme **Verriest**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'association pour la Promotion du Cheval Boulonnais APCB

Suite à une demande de la part de l'association APCB, un tarif préférentiel de la location de la salle communale La Clairière pour les manifestations doit être fixé.

Il est proposé de fixer un coût lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande et à la solidarité des actions de l'association.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Location de la salle communale le week-end du 25 au 26 mai 2024 : 150 €

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

